

A l'attention des maires de la Communauté de Communes de la Montagne Noire

Vous allez ce soir 11 décembre 2018 débattre d'un projet de « charte de développement des énergies renouvelables » en Montagne Noire. Il y est question notamment de « *la densification des parcs existants qui devra être privilégiée* » et de « *repowering* » avec une priorité : le respect « **de la volonté des services de l'Etat de ne pas implanter de grand éolien sur les piémonts de la Montagne Noire notamment pour des raisons paysagères et touristiques** ».

Ce projet de charte souhaite privilégier ce que l'on appelle les « *projets participatifs* » avec « **une participation au capital des projets comprise entre 49 % et 100 %** » dans l'optique « *de maximiser les retombées financières pour le territoire et les habitants* » et rappelle que les ressources pourront « *servir à favoriser des mutualisations pour les communes les plus en difficultés* ». **Sachant que la construction d'une éolienne coûte environ 1 million d'euros par MW, avec quels moyens les communes et leur communauté entendent-elles financer ces investissements ? Par l'emprunt ? En s'adossant à un partenaire financier ?**

Il est dit que « *les signataires s'engagent à ce que la concertation sur les nouveaux projets avec les habitants soit une priorité et soit assurée par des réunions publiques et des informations transparentes. Cet aspect paraît essentiel en termes d'acceptation des projets par la population locale.* » Le président de l'association a sollicité à plusieurs reprises une entrevue avec Monsieur Cyril DELPECH, demandes restées sans réponse. Cela explique notre présence ici ce soir et notre demande de recevoir nos représentants devant le Conseil communautaire et/ou dans chaque commune concernée pour vous exposer notre point de vue sur les projets éoliens qui prolifèrent sur notre territoire dans la plus grande confusion. **Peut-être, avant de signer cette charte, serait-il préférable de consulter les populations concernées.**

Par cette charte, vous dites vouloir privilégier la densification des centrales éoliennes industrielles déjà existantes. En ce qui nous concerne, il s'agit du « parc » éolien de Sambres – 26 éoliennes de 130 mètres de hauteur et 2MW de puissance unitaire. **Autour de ce parc, déjà pas moins de 5 à 7 projets existent** dont certains bien avancés même si aucune demande d'autorisation environnementale n'a encore été déposée. OPALE, RES, WOLK WIND, OSTWIND, SAMEOLE, SOLEIL DU MIDI et autres se disputent le territoire de la CCMN sans oublier les projets « locaux » comme le Parc des Ailles. Tous projets confondus **on parle là de 90 éoliennes au moins sur un territoire de 20 kms² ! Et vous voulez encore densifier ?!**

Sur quels territoires, selon quel PLUI ? Avec quelle concertation ? La CCMN ne dispose d'ailleurs pas à l'heure actuelle de PLUI, lequel devrait être débattu en réunion publique dans chacune des communes concernées ce qui permettrait d'informer les populations locales, aujourd'hui dans l'ignorance totale de vos intentions en matière d'implantation de centrales éoliennes.

Quant au « repowering », la société RES envisage pour le « parc » du Haut Cabardès » - aujourd'hui 16 éoliennes de 1,3 MW unitaire - la réduction à **8 éoliennes de 210 mètres de hauteur et 3,7 MW de puissance unitaire.** Quelles nuisances produiraient ces monstres ? Qui s'en soucie ? Ce « repowering » interviendrait à peine 14 ans après la construction d'un parc supposé durer au moins 20 ans. « **C'est un outil industriel pour les 25 à 30 années à venir** » déclarait le responsable de RES lors de l'inauguration. La rentabilité ne serait-elle aujourd'hui pas au rendez-vous ? On sait que quelques dizaines de mètres gagnés représentent une augmentation significative du facteur de charge... au détriment des paysages et de la santé des populations.

La vraie question qui se pose aujourd'hui chez nous est celle de l'acceptabilité des aérogénérateurs - de grande hauteur et d'une puissance toujours plus importante - par les populations des villages, hameaux et fermes notamment les riverains déjà impactés par **le parc éolien du Sambres dont la conformité acoustique n'est toujours pas acquise après deux ans de fonctionnement** (nous attendons le rapport du nouveau contrôle réalisé en août/septembre de cette année après que le Préfet ait fait droit à notre demande).

En effet, la construction d'éoliennes de toujours plus grande hauteur et de plus grande puissance alors même que la distance aux habitations reste fixée à 500 mètres a pour conséquence la destruction du cadre de vie (au sens donné à cette expression par le dernier rapport de l'Académie de médecine) de par les nuisances sonores et visuelles qu'elles induisent, sans parler des effets des infrasons sur la santé - récemment mis en évidence lors du colloque « La santé des hommes et des animaux face aux infrasons produits par les éoliennes » le 16 novembre à Paris. L'OMS vient également une nouvelle fois (le 10 octobre dernier) de fixer de nouvelles lignes directrices sur le bruit des éoliennes visant « mettre en œuvre des mesures appropriées pour réduire l'exposition des populations au bruit des éoliennes. »

Les projets éoliens en cours provoquent de nouvelles inquiétudes chez les riverains des communes concernées, inquiétudes qui viennent s'ajouter aux difficultés grandissantes des populations. En effet les taxes sur les carburants et l'électricité, présentées comme étant en lien avec la transition énergétique, pèsent essentiellement sur les plus fragiles (économiquement et socialement) de nos concitoyens habitant et travaillant dans les zones rurales et de montagne.

De plus, une bonne partie de ces taxes permet aujourd'hui de verser des primes ou de payer un prix garanti aux producteurs d'électricité d'origine éolienne pour compenser les prix de marché. Au bénéfice des groupes financiers mondialisés, propriétaires finaux des parcs éoliens en France (comme celui du Sambres et du Bois de la Serre détenus à 100% par ALLIANZ Londres). **Pourquoi les habitants des zones rurales et de montagne devraient-ils payer pour les métropoles et les grands groupes financiers sans avoir leur mot à dire ni recevoir aucune compensation d'aucune sorte ?**

Participations d'Allianz Londres dans les parcs éoliens français en 2016

CEPE de Haut Chemin S.à r.l., Versailles	100.0
CEPE de la Baume S.à r.l., Versailles	100.0
CEPE de la Forterre S.à r.l., Versailles	100.0
CEPE de Langres Sud S.à r.l., Versailles	100.0
CEPE de Mont Gimont S.à r.l., Versailles	100.0
CEPE de Sambres S.à r.l., Versailles	100.0
CEPE de Vieille Carrière S.à r.l., Versailles	100.0
CEPE des Portes de la Côte d'Or S.à r.l., Versailles	100.0
CEPE du Blaiseron S.à r.l., Versailles	100.0
CEPE du Bois de la Serre S.à r.l., Versailles	100.0

C'est la double peine : nous subissons les nuisances des parcs éoliens et sommes pénalisés dans notre quotidien, privé et professionnel, par les taxes sur les carburants et la raréfaction des services publics. Pourtant, il existe sur notre territoire de montagne là où les projets éoliens fleurissent, des acteurs économiques et sociaux qui y vivent, la font vivre et y sont attachés : éleveurs, artisans, maraîchers, travailleurs sociaux ou autoentrepreneurs, résidents secondaires ou permanents, qui tous contribuent fiscalement mais ne sont jamais entendus lorsqu'ils critiquent les choix qui leur sont imposés.

Tous les moyens sont bons pour sortir l'éolien industriel du droit commun : suppression programmée des enquêtes publiques, suppression des tribunaux d'instance dans le cas de recours contre un projet éolien, réduction des délais d'instruction et de recours, refus de modifier la règle des 500 mètres de distance aux habitations malgré la taille de plus en plus démesurée des éoliennes.

Il nous semble aujourd'hui que le temps est venu d'entendre ce que nous avons à dire. Les mouvements en cours dans tout le pays comme dans notre région le montrent : il faut écouter les citoyens en colère et les associer aux décisions. Sous le prétexte de lutter contre le changement climatique, les décideurs ont mis l'accent sur la production éolienne d'électricité. **Le président de la République** (fidèle aux promesses du plan de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) **veut tripler cette production, donc tripler le nombre d'éoliennes terrestres. Or il s'agit du procédé le plus coûteux et le moins efficace !** On compte 8.000 éoliennes en France (une augmentation spectaculaire en 5 ans) pour à peine 4,5 % de la production totale d'électricité et 146 Milliards d'euros dépensés ou engagés selon la Cour des comptes (rapport d'avril 2018)! **En Allemagne, présentée comme le modèle, 27.000 éoliennes en activité et une production de CO² 10 fois supérieure à celle de la France : 53% de la production électrique est assurée par des centrales à charbon ou à la lignite !**

La vérité c'est que dans notre pays, les dotations de l'Etat se réduisent comme peau de chagrin et que les communes cherchent désespérément des moyens financiers. L'éolien est là pour y répondre... aux frais du contribuable. En effet, la CFE versée aux communes par les exploitants est compensée par la CSPE qui repose sur les consommateurs d'électricité, les taxes sur les carburants, les prix garantis (82 euros/MW pendant 15 ans), et les primes (les exploitants vendent l'électricité produite directement sur le marché et au prix du marché. EDF verse ensuite à l'exploitant la différence entre ce prix de marché et une valeur de référence définie par arrêté tarifaire), qui servent à payer l'électricité éolienne au producteur à un prix d'achat très supérieur à celui du marché.

Pourtant on ferme les yeux sur cette gabegie, sur les inconvénients pour la santé, le paysage massacré, le cadre de vie perturbé. **Le bruit des euros sonnants et trébuchants couvre celui des éoliennes dans les oreilles des maires qui se prêtent à cette manœuvre, pour le plus grand bien de leurs administrés croient-ils. Il faut dire que la plupart du temps leur lieu de résidence est fort éloigné des centrales éoliennes Et l'alibi écologique est supposé faire taire les mal-pensants. Il existe pourtant d'autres énergies renouvelables, comme la géothermie par exemple. Pour le fric, on oublie la nature : comme les forêts ne sont plus que des usines à bois, les montagnes deviennent des usines à vent. On mesure le bruit des éoliennes pour nous expliquer que ce bruit calculé en décibels n'est pas plus important (donc pas plus gênant) que celui d'une cascade, d'un cours d'eau ou des oiseaux qui chantent. Mais cela n'est pas comparable ! On nous explique même que le « bruit routier » des éoliennes est « normal » ... au cœur de la Montagne. Mais il y a plus : pour mesurer le respect des limites réglementaires, le bruit des éoliennes est calculé en moyenne sur une période ! C'est comme si sur les routes, la limitation de vitesse était calculée en moyenne sur un trajet...**

Nous sommes pour une transition écologique juste et une démocratie locale effective. Nous ne voulons plus de décisions prises sans concertation ni information ! Nous ne voulons plus payer pour la destruction de notre cadre de vie !

Messieurs les maires, nous vous demandons d'entendre nos arguments et de nous rencontrer pour en débattre, avec vous et devant la population.

Avec nos sincères et citoyennes salutations,

Pour les adhérents et sympathisants de l'association Vent Mauvais,

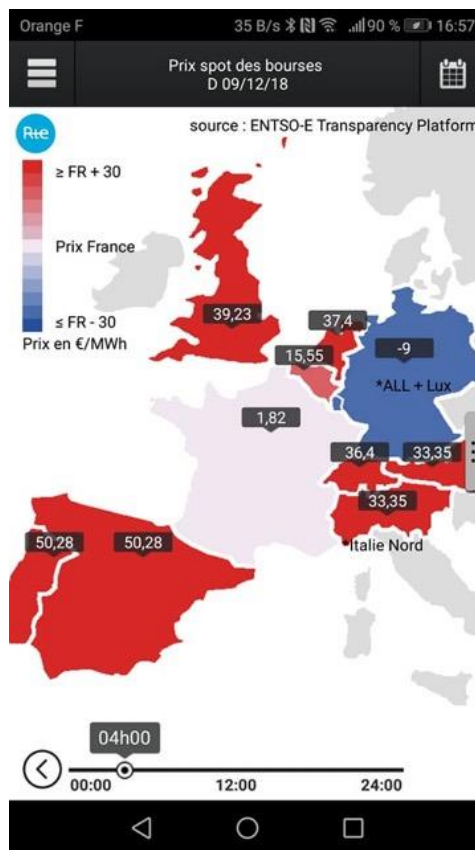
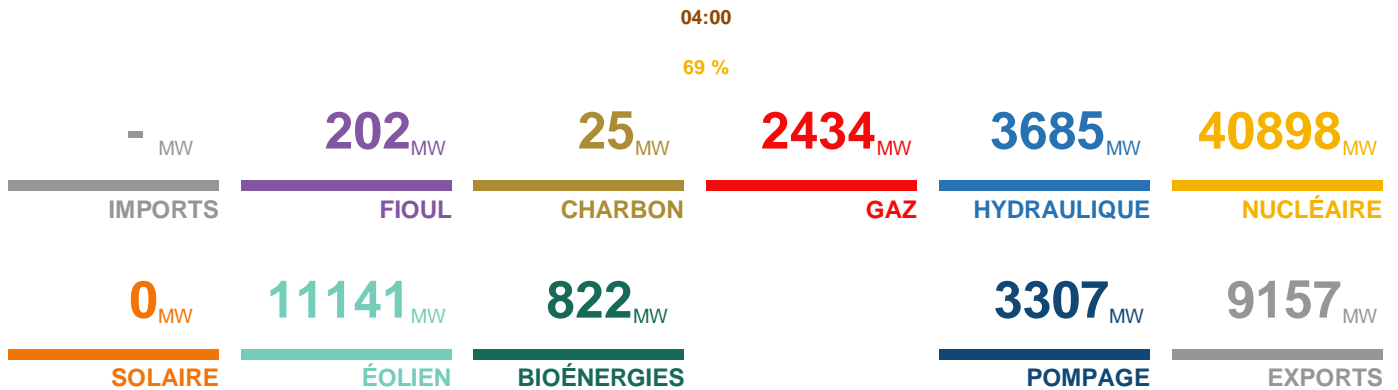


Le président, Patrice LUCCHINI

Vendre son électricité au prix spot inférieur à 2€ le MWh et acheter ce même MWh au prix fixe de 82€ (c'est le prix pour le parc du Sambres), c'est possible !

Pendant ce temps-là, L'Allemagne (le modèle tant loué de EELV) vend quant à elle son électricité provenant à plus de 50% du charbon à perte (- 9€) !!!

DONNÉES TEMPS RÉEL



Ce dimanche matin 9 décembre 2018, à 4 heures du matin, la France exportait 9157 MWh d'électricité au tarif de 1,82 € le MWh... Oui, vous lisez bien : 1,82 €

L'explication :

Les éoliennes, exceptionnellement, produisaient plein pot... Plus de 11000 MWh d'une électricité dont personne n'avait besoin...mais, ces MWh, EDF a l'obligation de les acheter à plus de 82 € le MWh pour les revendre sur le marché de gros à 1,82€ !!!

Résultat de l'opération : 732 560 € pompés dans les poches d'EDF....donc les nôtres en une heure !!!!

En une heure.... Vous vous rendez compte ??? A 16 H, le MWh se négociait encore sous la barre des 30 € !